



LE MOINEAU

DU STALAG IV A



FONDATEUR : Guy RAPP

REDACTEUR EN CHEF : René RICHE

SECRETAIRE GENERAL : Paul FAURE

Depuis les premiers jours du mois d'Août, il existe, dans notre Camp, ce que, par adoption blagueuse de l'usage des Oflags et des autres Stalags, nous appelons : Une Université. "LE MOINEAU" du 1er Mars l'a nommée aussi, et plus sérieusement, " Centre d'Etudes ". Tant que l'enseignement qui s'y donne ne put servir qu'aux résidents de Hohnstein, il n'en parut rien dans ce Journal dédié surtout aux Kommandos. Autorisés à propager plus loin nos leçons, nous devons maintenant décrire le régime de notre collège de détenus, et vous apprendre comment on peut en devenir membre correspondant.

+

+ +

... Bien qu'il ait son Surveillant Général - l'inflexible "Surgé" - notre balut de Hohnstein ne se compare pas aux Universités d'Oflags qui groupent des maîtres de l'enseignement supérieur, des centaines d'étudiants déjà diplômés et des milliers d'auditeursoisifs. Ici, tout le monde travaille, qui aux ateliers, et qui dans les bureaux. Si bien que nos professeurs, brevetés et licenciés, passent toutes leurs heures claires à rapetasser des semelles, rapiècer des culottes, ou à trier des lettres..... Les Cours ne peuvent avoir lieu que de 13 heures à 14 heures, de 19 heures à 21 heures. Et nos doctes enseignants, pareils à des camelots de la Science, transportent eux-mêmes leur tableau noir du rez de chaussée au 3ème étage, selon les possibilités d'installation indiquées sur le panneau de service. Pourtant les rapports de quinzaine et le cahier de direction attestent que, dès le 31 Août, 80 auditeurs étaient inscrits aux divers Cours, et que, deux mois plus tard, ce nombre avait doublé... alors qu'il n'y eut jamais et qu'il ne peut y avoir plus de 200 prisonniers français employés au Château de Hohnstein. L'engouement du début était tel que certains ne trouvaient plus le temps d'accorder leur ration de pommes de terre, ni de laver leurs chaussettes; et que, dans les dortoirs, on résolvait des problèmes jusqu'à l'extinction des lumières.

Les départs pour la France et - un peu plus souvent - pour les Kommandos nous ravirent bien des élèves. Des professeurs, vétérans de l'autre guerre ou sanitaires de celle-ci, furent rapatriés.

Actuellement les études se répartissent en trois sections: Littéraire, Scientifique et Technique; citons quelques Cours:

I - FRANCAIS: Premières leçons; Grammaire française (force du C.E.P.)
Conferences mensuelles sur des sujets littéraires ou d'éducation.

LATIN: Un Cours pour les étudiants (traduction de César et de Cornelius Nepos); un Cours de seconde-première (traduction de Cicéron, Salluste, Virgile, Prpperce... pour les étudiants en lettres, en théologie, et les pères qui veulent pouvoir suivre les études classiques de leurs enfants.)

ALLEMAND: 3 Cours - ANGLAIS: 2 Degrés - ITALIEN - ESPAGNOL

HISTOIRE - GEOGRAPHIE physique et économique des principales puissances du monde.

4° E 1078 R

III - ALGEBRE et GEOMETRIE (2 séries pour chaque matière)

III - COMPTABILITE - HARMONIE - SCIEGE

Peuvent être immédiatement inaugurés des Cours de Droit, des séances de travaux pratiques conformes au nouvel esprit de l'enseignement primaire, des Cours professionnels.

Ainsi ces Cours ne sont pas des Cours de Faculté où les étudiants retrouveraient les conditions de leur ancienne existence studieuse, mais surtout des leçons et des exercices pour les adultes qui veulent acquérir ou entretenir une bonne instruction moyenne.

L'exiguité des locaux, le travail fourni dans les emplois et la monotonie de l'internat sans vacances, rendent bien estimable le courage de tous ceux qui persévèrent. Ils ont compris, ceux-là, que l'effort supplémentaire qu'ils s'imposent, durcit leur volonté, et garde de la rouille ou même aiguise les facultés dont ils revivront demain.

+

* *

Grâce à la diffusion par la poste, les travailleurs de Kommandos qui le voudront, pourront rattacher leurs études personnelles à l'enseignement organisé au Stalag, et ainsi prétendre justement à la sanction officielle de ces travaux méritoires: Le Certificat de Scolarité.

La vie très laborieuse des Kommandos ne permet pas d'aborder simultanément plusieurs études. Il faut choisir et proportionner son programme plus encore à l'importance des loisirs qu'aux résultats souhaités. Autrement, l'ardeur studieuse consumerait vite les forces disponibles. Il importe donc d'évaluer à quel niveau de savoir spéculatif ou professionnel on se trouvait, où l'on en est après deux ans de chômage, et la "classe" convoitée pour le retour. Cela déterminé, il reste à reconnaître l'étude la plus utile en regard à notre avenir, ou la plus tonique à raison de notre état de prisonnier, si, par extraordinaire, notre situation ne pouvait être améliorée ni compromise.

Par conséquent, au cas où vous voudriez employer à l'étude une partie de vos moments de repos corporel, écrivez-nous (à l'Homme de Confiance, pour le Centre d'Etudes):

1° - Votre âge, votre profession, le degré de votre instruction.

2° - Vos ambitions, et les études par lesquelles vous désirez en préparer la réalisation.

3° - Les manuels dont vous disposez en ce moment (nous nous évertuerons à vous procurer les ouvrages nécessaires, et Monsieur le Commandant, lui-même, promet de seconder efficacement nos efforts).

En vous proposant un plan de travail, nous nous mettrons aussitôt en rapport avec les professeurs compétents qui vous alimenteront d'exercices et, s'il y a l'idée, de Cours polycopiés.

C'est ainsi qu'un Homme de Confiance de Kommando de Hainsberg, décidé à continuer la préparation d'une licence d'histoire, recevra désormais l'aide des enseignants diplômés chargés ici de ces disciplines. Et nous pourrons lui délivrer, avant la libération, ce "Certificat de Scolarité" dont les recteurs de nos Universités françaises sont invités à tenir grand compte.

Au Centre d'Etudes, comme pour les Cercles Pétain, nous collaborons quotidiennement avec le Bibliothécaire du Stalag, qui est aussi le professeur de grammaire. Tous les moyens dont on dispose ici, seront donc exploités pour le succès des Cours par Correspondance. Si nous échouions, ce ne serait pas insuffisance d'accord entre les divers services inventés au bénéfice des Kommandos... ni manque de tenacité.

Mais partout où se trouve un instituteur, un professeur, voire un étudiant, il s'est certainement créé un foyer intellectuel près duquel peuvent s'accomplir des études au moins élémentaires. Ces foyers doivent subsister et prospérer davantage. Certes l'ignorance n'est pas une tare, et l'instruction ne donne pas le bonheur. Mais elle confère un aplomb profitable. Qu'aucun prisonnier, camarade d'un enseignant, ne rentre chez lui sans avoir appris à mieux s'exprimer, à calculer plus rapidement.

Et s'il s'agit de préparer des examens et des Concours, nous vous offrons nos services. Le même enseignement sera dispensé dans vos Kommandos

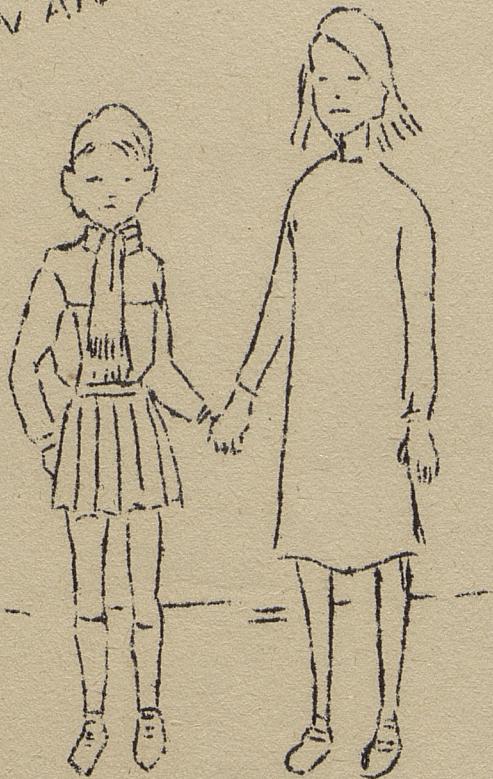
et à notre Camp.

De cette manière, panne que nous n'avions pas prévue en rêvant la suite de nos jours, la captivité n'aura pas été un temps de dégonflage. Nous ne devrons pas renoncer.

René RICHE 28644

Dans le prochain numéro, nous reparlerons des Cercles Pétain. En attendant, fondez-en un dans votre Kommando. - D'autre part, quand une suite annoncée tarde à paraître, pensez toujours qu'il y a inopportunité ou impossibilité. Ne nous accusez pas d'eului.

POUR QU'ILS
N'AIENT PAS FAIM



EN TOUTE CONFIANCE

"Suivons le Maréchal", c'est la consigne qui nous est sans cesse répétée, mais il semble qu'elle pourrait trop facilement, si nous n'y prenions garde, n'avoir plus de résultats pratiquement que nos slogans d'avant-guerre. Comme de fois, chacun en particulier, nous avons redit: "Il faut que cela change" et nous ne faisions rien pour changer la marche de notre Pays.

Suivons donc effectivement notre Maréchal. Ici, dans notre Camp, dans nos Kommandos, appliquons nous à exécuter les ordres de notre Chef.

"Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal" nous a-t-il dit dans son discours du 25 Juin 1940.... "N'espérez pas trop de l'Etat qui ne peut donner que ce qu'il reçoit. Comptez pour le présent sur vous-mêmes, et pour l'avenir, sur les enfants que vous aurez élevés dans le sentiment du devoir.

"Vous aviez à restaurer la France. C'est à un redressement intellectuel et moral que je vous convie. Français, vous l'accomplirez et vous verrez, je le jure, une France neuve surgir de votre ferveur."

Je vous propose de mettre en pratique au Stalag IV A ces consignes.

Intéressons-nous au sort de nos enfants. Ils souffrent à cause des privations. Sans trop compter sur notre Gouvernement qui n'a que de faibles moyens à sa disposition, allons à leur secours. Tous unis, si nous le voulons, nous pouvons leur apporter de grands secours. Débarrassons-nous de notre égoïsme: ne pensons pas seulement chacun à nos misères, entraînons-nous, soutenons-nous.

Mon intention est de créer une Mutuelle. Tous nous pourrions verser au moins UN Mark par mois à cette Mutuelle, et tout l'argent ainsi récolté serait réparti intégralement entre les familles de nos camarades qui ont des enfants. Pour rendre service vraiment à ceux qui peuvent avoir besoin, nous exclurons de la répartition: les fonctionnaires qui touchent une partie de leur salaire, les Sous-Officiers à soldes mensuelle.

Pourront s'exclure volontairement ceux qui ont une situation de fortune suffisante pour suffire aux besoins de leurs enfants. Notre désir serait d'allouer au moins 50 FRANCS par enfant et par mois. Si tous nous versons le Mark mensuel, bénéficiaires et non bénéficiaires de la Mutuelle, nous pourrons faire mieux encore.

Monsieur le Commandant du Stalag a accepté très volontiers la Constitution de cette Mutuelle et il nous donne toutes facilités pour l'organiser sérieusement. Je tiens à l'en remercier en votre nom à tous.

Etablissons entre nous un grand courant de solidarité, nous commençons à réaliser ainsi le "redressement intellectuel et moral" tant souhaité par notre Maréchal.

Dans le prochain "MCINEAU", je vous donnerai des détails plus précis sur votre Mutuelle. Pour la mettre vite en marche, que tous les Hommes de Confiance répondent très rapidement et en détail au questionnaire qui leur a été envoyé.

Pour sauver nos enfants, pour leur donner à manger, pour leur apporter quelques duceurs, unissons nos efforts.

Je sais que ce n'est pas en vain que je fais appel à votre bon cœur.

L'Homme de Confiance du Stalag : Adjudant Pierre HUBY 25776

LES ECHOS DU SIÈGE SOCIAL

LE MOT DES GRATTE PAPIER

RECLAMATIONS DE COLIS: Ces réclamations deviennent de plus en plus nombreuses nous vous avisons que nous ne pouvons répondre à toutes. Mais vous pouvez être certains qu'elles sont transmises aux Services intéressés et que, un résultat satisfaisant obtenu, vous en serez avisés.

Pour la plupart des cas, il ne faut pas s'illusionner, bien des colis se perdent, et il est pratiquement impossible d'en retrouver la trace.

En même temps que vous transmettez vos réclamations, on vous conseille d'écrire à votre famille de faire de son côté des recherches.

POUR LES ARCHITECTES PRISONNIERS: L'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, l'Institut d'Urbanisme, l'Administration des Monuments Historiques ont organisé pour leurs étudiants prisonniers l'envoi d'exercices leur donnant la possibilité de continuer leurs études dans les Camps d'Allemagne. D'autre part le Commissariat à la Reconstruction Immobilière vient de créer un Concours spécial réservé à tous les architectes prisonniers. Il est absolument nécessaire que tous les architectes puissent être prévenus. Il importe donc que leur adresse exacte soit connue du Comité d'Entr'aide aux Architectes prisonniers chargé de l'organisation matérielle. Nous demandons à tous ceux qui ont un des leurs prisonnier susceptibles d'être intéressé par cette question, de bien vouloir envoyer, s'ils ne l'ont déjà fait, tous les renseignements: Adresse complète du prisonnier - Situation scolaire etc..... au Comité d'Entr'aide aux Architectes Prisonniers, 14 Rue du Cherche-Midi - Paris VI^e "Les Amitiés Africaines de Lyon" nous prient de vous communiquer : "Le Centre d'Aide aux Etudiants Prisonniers (Fondation de l'Union Nationale des Etudiants)" se tient à la disposition de tous les étudiants et jeunes intellectuels en captivité. Il est habilité à leur faire parvenir, dans des envois individuels, tous les livres de travail ou autres ouvrages utiles à la continuation de leurs études, qu'ils pourraient désirer. Il se substituera aux familles défaillantes ou réfugiées, quand il recevra des étiquettes d'envoi, pour leur faire parvenir des colis alimentaires. Il leur donnera enfin les renseignements universitaires ou de tous ordres qu'ils solliciteraient. - Les demandes relevant l'année d'études et la ville universitaire, doivent être envoyées au : CENTRE D'AIDE AUX ETUDIANTS PRISONNIERS, 20 Rue François-Garcin, Lyon (3^e).

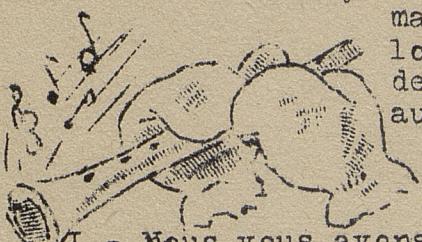
POUR LES ETUDIANTS:

Un dessin d'une main tenant un stylo et un papier.

Adressez ces demandes au Bibliothécaire du Camp qui transmettra.

POSTE - LETTRES: Pour toutes réclamations concernant la correspondance prière de bien préciser: Les nom & numéro du Kommando.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET JEUX: Il est très difficile de satisfaire les demandes de saxophone, accordéon, gants de boxe et ballons de foot-ball. On demande d'être modéré dans les demandes de ce genre et de ne pas être trop déçus si aucune suite n'est donnée.



André MARGUET 34296

NOS "PHYNANCES"

I - Nous vous avons dit dans un numéro précédent qu'il vous était possible d'envoyer directement chez vous le montant en Marks qui se trouvait inscrit sur votre carte à la Trésorerie. Il suffit pour cela de nous envoyer votre adresse. Ne nous envoyez pas, comme beaucoup d'entre vous l'ont fait, des sommes complémentaires de façon à parfaire le montant limite de 30 RM; car ces envois compliquent notre travail et ralentissent les départs: ce que nous cherchons à éviter avant tout.

Donc envoyez-nous seulement vos adresses, nous expédierons chez vous, le solde de votre compte. Si ce solde est vraiment trop petit, nous vous l'enverrons à votre Kommando et ainsi votre argent ne dormira pas à la Trésorerie.

II - Si les envois des francs français inscrits sur les cartes ne sont plus autorisés pour la France, il n'en est pas de même pour la Belgique. Nous invitons donc les camarades Belges à nous faire parvenir leurs adresses afin que nous puissions envoyer chez eux les sommes en francs belges inscrites sur leurs cartes.

Georges MERMILLIOD 26834

NOS P.T.T. : Les Journaux

Quelques explications au sujet des abonnements et de la réception des Journaux.

Des abonnements peuvent être souscrits dorénavant à l'hebdomadaire Belge "La Terre Wallone"; l'hebdomadaire français "Je Suis Partout"; le quotidien "Pariser Zeitung" qui, à ses pages allemandes, joint 2 pages en français.

L'Auto ne sert plus que son numéro spécial du Lundi, mais aucune instruction n'est encore parvenue pour le nouveau prix de l'abonnement.

Tout prisonnier muté à un autre Stalag voit son abonnement suspendu par le IV A à partir du mois suivant.

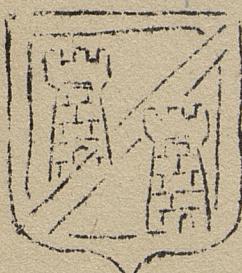
Les demandes ou résiliations d'abonnement doivent être transmises avant la fin du mois pour prendre effet au 1er du second mois suivant. Ainsi tous les abonnements parvenus au Stalag au 28 Février, ne partiront que le 1er Avril. Il est rappelé également que les abonnements sont souscrits pour 3 mois uniformément et que, sauf avis contraire, ils sont prorogés automatiquement. Vous pouvez vous abonner, soit par l'intermédiaire de votre Führer de Kommando, soit en écrivant à l'Homme de Confiance du Camp.

Si des retards se produisent, ne pas trop mettre en cause le service des Journaux qui s'efforce de vous satisfaire de son mieux. Les arrivages sont souvent, irréguliers en fréquence et en abondance.

AVIS CONCERNANT LES CAMARADES BELGES: Nos parents, en Belgique, ont été mis au courant par la voie de la presse, qu'il leur était permis encore d'abonner les prisonniers. Ces abonnements sont déjà parvenus au Camp en assez grand nombre, mais par décision des Autorités Allemandes ne peuvent être distribués. Je conseille donc à tous les camarades Belges dont les parents ont souscrit un abonnement en Belgique, de les prévenir le plus tôt possible afin qu'ils puissent prendre leurs précautions et ne plus payer des Journaux qui ne seront pas distribués.

AUX SCULPTEURS

Le Comité de Secours aux Prisonniers de Guerre d'Indre et Loir nous adresse la lettre suivante:



"Le Ville de Tours et un Comité qui s'est constitué dans ce but, veulent édifier une statue de Jeanne d'Arc. Je suis chargé de venir vous demander si parmi les prisonniers de votre Camp il se trouverait un artiste de talent susceptible de pouvoir réaliser cette maquette.

Le Comité semble désireux que la statue de Jeanne d'Arc, œuvre d'art d'un prisonnier français, rappelle qu'à Tours elle reçut son armure, sa bannière et ses armes. Il faudrait donc que le sujet puisse porter ces trois objets.

La statue pourrait être soit équestre soit à pied et l'œuvre qui serait choisie serait payée et érigée sur l'une des principales places de la Ville de Tours après la paix. Il faudrait étudier la statue soit en pierre, soit en bronze ou en toute autre matière.

Comptant sur une réponse soit négative soit affirmative de votre part et qui me donnera les renseignements et l'adresse du ou des prisonniers, je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs."

Le Secrétaire Général : M. BELLAMY

Que les artistes intéressés par ce projet se fassent connaître. Nous communiquerons leur candidature à la Permanence du Comité 10, Rue Charles Gille, à Tours.

LE COIN DE LA BASOCHE

PROCURATIONS - ACTES JURIDIQUES:

Voici, d'après les instructions officielles, reçues de la Délégation de la Mission Scapini, les formes que doivent revêtir tous les documents soumis à la signature des P. G.

"Ces documents doivent être complétés, datés et signés par l'intéressé qui aura soin de mentionner sa FORMATION MILITIAIRE.

"Ils doivent en outre, pour être valables, porter le contreseing, soit : de deux Officiers français ou de deux Sous-Officiers français; soit : d'un Officier assisté de deux témoins de même nationalité ou d'un Sous-Officier français assisté de deux témoins de même nationalité (par exemple et de préférence, 2 soldats ou gradés français prisonniers).

"Les co-signataires devront indiquer leur nom, prénoms, GRADE et formation militaire, ainsi que leur numéro de prisonnier.

"Dans le cas où aucun Sous-Officier ne se trouverait dans un Kommando, il appartient à l'Homme de Confiance du Stalag d'obtenir la signature d'un Sous-Officier du Camp de rattachement de ce Kommando.

"BON POUR POUVOIR" ou "LU ET APPROUVE". - L'une ou l'autre de ces formules, qui peuvent être indistinctement employées, méritent une mention spéciale car elles sont essentielles. lorsque l'acte n'est pas tout entier écrit de la main du mandant - celui qui donne pouvoir-.

Toutes les procurations et tous les pouvoirs qui ne sont pas calqués sur le modèle des procurations notariées, c'est-à-dire qui ne commencent pas ainsi : "Par devant... a comparu...", doivent comporter au-dessus de la signature du mandant, l'une ou l'autre des deux formules écrites de sa propre main.

Si c'est un mari qui autorise sa femme à accomplir des actes qu'elle ne peut faire qu'avec son consentement, en raison de l'incapacité dont est frappée la femme mariée, il doit écrire la formule : "Bon pour autorisation maritale". Mais comme il arrive souvent que le mari, en même temps qu'il autorise sa femme, lui donne pouvoir de faire acte pour son compte à lui, le mieux est que le mari écrive dans tous les cas : "Bon pour pouvoir et autorisation maritale".

Enfin, bien que les deux formules puissent être employées l'une pour l'autre, la formule "Lu et approuvé" est à adopter quand l'acte n'a pas pour but de donner pouvoir. Ainsi, un père donne son consentement au mariage de son fils, à l'adoption d'un enfant : s'il ne mettait le "Lu et approuvé", il devrait écrire "Bon pour autorisation à mariage".

PIERRE - ENCRE. -On peut utiliser n'importe quel papier, pourvu qu'il soit propre et assez résistant. On peut même se servir des lettres ordinaires de correspondance de P.G., si l'on juge que la place est suffisante.

Nous pouvons tous maintenant disposer d'un porte-plume et d'une bouteille d'encre, ou tout au moins d'un crayon aniline. Ne nous servons donc pas de crayon ordinaire.

DEMANDES D'ACTES ou de RENSEIGNEMENTS. - Beaucoup de documents arrivent de France que nous n'avons qu'à transmettre aux destinataires en leur indiquant les formalités qu'ils doivent accomplir. Les autres nous sont demandés par les prisonniers. En ce cas, les intéressés sont priés de joindre à leur demande une description aussi complète et détaillée que possible de leurs désirs et de la situation qui les motive. Même recommandation, lorsqu'il s'agit d'une simple demande de renseignements.

RECOMMANDATION AUX HOMMES DE CONFIANCE; - Pour éviter le retard dont il était question plus haut, il serait bon que les Hommes de Confiance, après avoir bien pris connaissance des formalités exigées, vérifient, avant l'envoi des documents, que les intéressés s'y conforment exactement.

Vital BESSON 31490

POUR LES BELGES : Les formalités de procuration pour les prisonniers belges sont identiques à celles ci-dessus, sauf qu'il est nécessaire que cette procuration soit légalisée par l'Officier de Contrôle du District dont dépend le prisonnier ou par le Commandant du Camp.

Pour les mariages par procuration, le prisonnier peut se faire représenter lors de son mariage par un fondé de pouvoir. La procuration doit faire mention de la déclaration expresse qu'il veut se marier avec sa fiancée; de plus cette procuration doit être établie en présence d'un représentant diplomatique ou consulaire de la puissance protectrice des prisonniers Belges.

Hubert GENEVROIS 993

Homme de Confiance des Belges

ATTENTION Dans toutes vos lettres mentionnez la date, le Nom, le numéro de votre Kommando, le District. Signez lisiblement sans omettre votre numéro matricule de prisonnier.

CECILE PETAIN

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : NOUVEL ESPRIT

L'enseignement secondaire se charge de l'enfant à l'âge de 11 ans et le conduit, à travers toute son adolescence, jusqu'à l'âge de jeune homme. Ces sept années sont celles dont dépendra le plus la vie entière. Ce n'est pas seulement la carrière qui se prépare. Cet enfant, qui sera plus tard un avocat, un ingénieur ou un médecin, sera également un homme, et cet homme se façonne au Lycée. Une simple impulsion souvent inconsciente du Maître, peut déterminer l'orientation définitive de la vie morale de cet homme futur.

Aussi le Gouvernement du Maréchal Pétain s'est-il attaché, non pas tant à modifier l'organisation de l'enseignement secondaire et les matières enseignées dans les lycées et collèges, qu'à faire donner cette impulsion, à rendre consciente et à bien diriger l'influence du professeur sur l'élève.

La suppression de l'enseignement primaire supérieur a eu comme conséquence la division de l'enseignement secondaire public en deux sections:

- L'enseignement classique public, dans les Lycées, avec le latin obligatoire pour tous les élèves.
- L'enseignement moderne public, dans les collèges, sans latin, qui n'est en somme qu'un élargissement de l'enseignement primaire supérieur. Beaucoup

d'anciennes T.P.S. prendront le nom désormais de collèges, et les professeurs seront formés dans une Ecole Normale Supérieure qui remplacera celle de Saint-Cloud.

POUR ENTRER dans les lycées ou collèges, le diplôme d'études préparatoires est exigé, ou, à défaut, la note 10 à l'examen des Bourses.

LE CERTIFICAT D'ETUDES (classique ou moderne) du 1er CYCLE, délivré après examen à la fin de la 3ème, est indispensable pour entrer en seconde. La séparation entre les deux cycles d'enseignement secondaire était moins nette autrefois; et l'ancien diplôme du 1er degré, basé sur les notes de composition de la 6ème à la 3ème, n'avait qu'une valeur de sanction. L'examen sérieux établi à la fin de la 3ème évitera désormais l'encombrement des classes d'examen par les éléments médiocres.

Depuis M. Jean Zay les études secondaires ETAIENT GRATUITES, comme les études primaires. Cette gratuité est supprimée à partir de la seconde. En prenant cette mesure M. Jérôme Carcopino est convaincu qu'il fait disparaître une inégalité entre citadins et villageois, et qu'en outre il y aura moins de classes pléthoriques. Ces frais d'études, pour l'année 41-42, varient suivant les classes et les établissements, selon qu'il s'agit de Paris ou de la Province, entre 432 et 172 francs par an. Des dispenses seront accordées dans les cas intéressants.

L'Etat donnera des BURSES D'ENTRETIEN, d'une façon plus large qu'avant. Dans les Commissions entrent désormais obligatoirement quatre pères de famille et un membre de l'enseignement privé. Les candidats devront indiquer sur leur demande l'établissement dans lequel ils désirent continuer leurs études, car les Bourses sont accordées aussi bien pour l'enseignement privé que pour l'enseignement public.

LES MATIERES ENSEIGNEES nécessitaient peu de changements, et n'en ont pas subi en réalité.

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX est désormais donné dans les lycées et collèges. L'aumônier reçoit le traitement d'un professeur licencié de 5ème classe.

LE TRAVAIL MANUEL réapparaît également (1 heure hebdomadaire). Pour les jeunes filles 1 heure de musique et 1 heure d'enseignement ménager.

Les 5 heures hebdomadaires d'EDUCATION GENERALE ET SPORTIVE remplacent dans toutes les classes les 3 heures de gymnastique et les 3 heures d'activités dirigées qui, faute de direction et de possibilités matérielles, n'ont pas toujours donné les résultats souhaitables. L'enthousiaste Jean Borotra, et les moyens dont il dispose, ont mené cette partie importante de la formation du jeune homme. "Pour que la jeunesse réponde à vos espoirs il lui faut de l'air et de l'espace". Des méthodes, des réalisations pratiques, un but précis: créer des hommes, harmonieusement équilibrés. Et ceci, caractérise toutes les réformes nouvelles: les mêmes matières, un nouveau souffle de vie.

LE BACCALAUREAT (1ère partie) offre au candidat le choix entre 4 séries d'épreuves: série classique A(Latin-Grec); Série classique B(Latin-Langues); Série classique C(Latin-Sciences); Série moderne(Sciences Langues). Des matières facultatives:gymnastique, dessin, et, pour les jeunes filles, musique et enseignement ménager. L'épreuve de sciences naturelles est reportée à la 2ème partie qui comprend toujours deux séries: Philosophie et Mathématiques.

APRES LE BACCALAUREAT, pour entrer dans une Faculté, un examen vient d'être institué, que beaucoup réclamaient depuis longtemps. Mettant supérieur à celui du baccalauréat, il doit "impitoyablement écarter les étudiants qui, depuis quelques années, ont transformé certains Cours de Faculté en classes élémentaires". (à suivre)

Pierre TREPOS 31327

COMMUNICATION

AUX CAMARADES CATHOLIQUES

L'Eglise, dans sa liturgie, se prépare en ce moment à célébrer les fêtes pascales. Nous qui sommes chrétiens, pensons à en faire

autant selon les moyens dont nous disposons. Beaucoup parmi vous auront la bonne fortune de pouvoir approcher un prêtre, et par lui vous pourrez satisfaire à la grande obligation de la Communion Pascale; si ce n'est pas le jour de Pâques, ce sera tôt ou tard. Mais tous, vous aurez eu à cœur de faire votre devoir de chrétien.

La Communion (est-il besoin de la rappeler?) ce n'est pas un geste banal mais sacré, par lequel nous recevons, non pas un morceau de pain, mais Jésus-Christ tout entier, avec son corps, son sang, son âme, sa divinité. On a appelé la Communion, le pain des forts, non pas pour ceux qui le sont déjà mais ceux qui veulent le devenir ou le rester; on l'a appelé le remède, non pas seulement pour ceux qui sont des Saints, des bien portants, mais pour les âmes fatiguées ou malades. Dans l'épreuve que nous supportons, nous avons là un moyen parfait de trouver la Force, le Courage, le Renouveau, la Sainteté. "Celui qui mange ma chair et boit mon sang, celui-là à la vie éternelle", a dit Jésus. Comment ne pas croire à la sollicitude de Dieu pour nous quand on songe qu'il s'est donné tout entier à nous, pour que nous ayons la vie, celle qui ne finira jamais, celle que nous avons à préparer dès maintenant: "Le Ciel et la Terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas".

Et puis nous avons tant de bonnes choses à lui demander. Pourquoi nous refusera-t-il son secours? quand il sera dans notre cœur. Pourquoi n'exaucera-t-il pas nos prières, si nous nous plions à la loi de Celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie?

Georges BOYER 6538

POUR L'AFFICHAGE ET LA CONSERVATION DU "MOINEAU"

Soit par le courrier reçu par notre Homme de Confiance principal, soit par les lettres personnelles adressées à notre Rédacteur en Chef, soit enfin par les impressions rapportées par les camarades de passage à Hohnstein, nous savons que l'intérêt suscité par "LE MOINEAU", dès ses débuts va sans cesse grandissant parmi les prisonniers français de notre Stalag. Indépendamment du plaisir que chacun peut prendre à sa lecture, notre Journal constitue, à n'en pas douter, un excellent instrument de travail pour les Hommes de Confiance des Kommandos. Il faut donc, d'une part, que tous nos camarades puissent le lire, dès son arrivée, et d'autre part, que chaque "Vertrauenmann" puisse le conserver, pour pouvoir le consulter le cas échéant. Si nous disposions de moyens matériels plus puissants, les deux choses seraient facilement réalisables. Il n'en est pas ainsi. Par suite, nous pouvons seulement servir un exemplaire par 50 prisonniers ou fraction de 50. Et la plupart des Kommandos, de ce fait, ne reçoivent qu'un seul exemplaire. Aussi nous faisons appel à la bonne volonté de tous, pour que "LE MOINEAU" soit affiché avec célérité et avec soin, et qu'il soit veillé à sa conservation pendant la durée de son affichage.

Nous ne doutons pas qu'il vous sera facile d'éviter le système qui consiste à planter un clou et à lui accrocher les feuilles superposées du "MOINEAU". Essayez plutôt de construire ou d'obtenir la construction d'un cadre en bois, sur lequel s'étaleront, en bon ordre, les pages que tous ici s'efforcent de rendre les plus utiles possible, avec la pensée constante de servir la masse des camarades qui peinent dans les Arbeitskommandos.

Il appartiendra alors aux lecteurs de conserver le Journal en bon état. Dès qu'il sera avéré que chacun en a pris connaissance, l'Homme de Confiance pourra le retirer et le ranger dans ses archives. Déjà, celui-ci sait de quelle utilité est, pour lui, cet agent de liaison avec notre Homme de Confiance principal. Nous n'insisterons pas. Il va sans dire que la collection ainsi constituée reste à la disposition de tous les autres camarades. Pour les Kommandos qui reçoivent plus d'un exemplaire, il sera peut-être possible pour le "Vertrauenmann" d'en conserver un par devers lui, dès leur arrivée. C'est à lui de juger, car il est souhaitable que tous les prisonniers puissent prendre connaissance rapidement du "MOINEAU".

Nous nous excusons d'avoir pris, dans ces quelques lignes, des airs de conseilleurs. Mais il nous a paru utile d'attirer votre attention sur des points, qui, non respectés, empêcheraient notre petit Journal de remplir pleinement sa mission. Et sa mission, vous le savez, c'est de vous servir tous.

Paul FAURE 26351

BOMBARDEMENT DE PARIS

Tous nous avons été saisis d'une grande émotion, lorsque la nouvelle s'est répandue parmi nous: Paris a été bombardé. Notre peine est d'autant plus grande que nous connaissons maintenant quelques détails affreux: des centaines de morts, près de 1700 blessés.

Saluons ces nouvelles victimes de la guerre et lisons attentivement le message adressé par le Maréchal Pétain aux familles éploées et à tous les Français.

Nous lisons dans "L'Echo de Nancy" du 9 mars:

"Devant ces rangées tragiques où s'alignent les corps de ceux que vous aimiez, j'ai voulu, époux et épouses, pères, mères, enfants, frères et soeurs, amis des victimes, vous faire porter le message de la douleur française. J'ai voulu que vous sentiez qu'en ces minutes de l'adieu, la France, la France tout entière se recueillait à vos côtés dans les cimetières de la bâtie martyre.

"Les mots me serrent la gorge pour dire ce que nous éprouvons, tant les récits de la nuit d'épouvante hantent notre pensée. Rues, soufflées, quartiers rasés, familles décimées, enfants précipités de leurs berceaux dans leurs tombes, pauvres restes arrachés aux décombres sous la fumée suffocante, la relève au petit jour des tués et des blessés, nous avons vécu minute par minute vos affreuses tortures. Elles ont atteint la France au plus profond de son âme.

"Les paroles de haine ne peuvent, en cette heure, se mêler aux paroles de pitié. L'histoire a déjà jugé la criminelle agression de l'ancienne alliée, qui n'a laissé nos soldats entrer seuls dans la mort que pour y jeter, deux ans plus tard, avec la plus froide résolution, nos civils innocents. Il n'est pas de loi de la guerre, il n'est point de prétexte qui puisse justifier devant la conscience humaine d'aussi sanglantes hécatombes.

"Quant à vous, ouvriers, tombés au Champ d'Honneur de votre Pa, le long de ce ruban rougi de la Seine, au sortir de votre travail, comment ne pas vous exprimer deux fois la reconnaissance de la France, car vous vous êtes deux fois sacrifiés pour elle, dans vos existences difficiles, dans votre mort injuste. Et maintenant, morts de notre Cité, morts de notre Capitale, morts douloureux, morts pleurés de la France entière, entrez aux sons de nos cloches en deuil dans le grand sommeil de Dieu."

+

+ +

Ceux qui désireraient se joindre à nous pour secourir les familles, victimes du bombardement anglais, pourront nous adresser leurs souscriptions avec la mention: Pour les victimes de Paris.

Adjudant Pierre HUBY 25776

RAPATRIES DU 16 JANVIER 1942:

: FERROIS Paul	38682 : TALLINEAU René	14607
----------------	------------------------	-------

RAPATRIES DU 26 FEVRIER 1942:

: FARGEOT Paul	29175 : VILLANTI Jean	30653
MOITRELLÉ Raymond	75332 : DROUET Arthur	909 : LANDURE Jean-Marie
PAUD Louis	44409 : SANTINI Antoinette	55074 : HUARD Emile
RCUSSY Louis	25509 : PEREZ Michel	12795 : BOUZIN Paul
HAUSSERAY Philippe	1547 : MIRLANT Yves	1551/IV C : FOUCAUD Léon
AMOUR Marcel	11009 : UVROY Jean	13912 : FERRIE Max
DUBOIS Raymond	35554 : SIMON Guillaume	10505 : LANTIA Arab
ABIL Albert	31532 : BENIMELLI Henri	30611 : PONCELET Germain
OURMAN Yves	15489 : LESOING Léon	23535 : SAADA Joseph
COTTE Fernand	4326/IV C : BERNARD François	22995 : TRULUIT Louis
PORDIER Robert	11492/171 : CHIARO Eugène	22953 : BOUCHEX Gérard
FERRER André	7267 : PEROT Aimé	32243 : FOULAIK Elie
JOUAN Jean	22667 : BOUKACHABIA WABROUK	30534 : DONNAY Jacques

Geprüft: Sdf. Z. Scholze

Rédaction René Riché 28644

Imprimerie-Reliure Française du Stalag